



26

ZAC LE PRIEURE DE SAINT-COSME

COMMUNE DE LA RICHE

N°26 ZAC LE PRIEURE DE SAINT-COSME

PROGRAMME

Aménageur : SET

Mode de réalisation : concession

Superficie : 28 ha

Objet : logements et équipements publics

Programme des équipements publics

(superstructures) : parc urbain, jardin du Prieuré, centre aéré, échangeur, centre social, médiathèque, chaufferie urbaine

Echéancier prévisionnel : 1990-2000

Document d'urbanisme : PAZ

Régime TLE : exonération

Programme prévisionnel de construction :

- 1 034 logements
- 5 520 m² de SHON pour les activités
- 8 510 m² de SHON pour les équipements publics de superstructures

PLAN DE LOCALISATION



1/25 000ème

Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours
Août 2002

Commune de La Riche

REALISATION

	Au 1 ^{er} juin 2005	Au 1 ^{er} juin 2006	Au 1 ^{er} sept 2007
Superficie totale de la ZAC			28 ha
Superficie à acquérir par l'aménageur			27,8 ha
Superficie acquise	27,24 ha	27,8 ha	27,8 ha
Superficie commercialisable à terme			27 ha
Superficie commercialisée hors emprises publiques	26 ha	26,2 ha	26,2 ha
Prix moyen HT du terrain/m²			
SHON			
	<i>logements</i>	160 €	160 €
	<i>activités</i>	155 €	155 €

Equipements publics déjà réalisés : médiathèque, centre social, chaufferie urbaine

Projets : commercialisation de deux îlots de 70 logements chacun

PROCEDURE

DATES	PROCEDURES/EVENEMENTS	OBSERVATIONS
06.11.89	DCM définissant les modalités de concertation	
20.12.90	DCM décidant la mise à EP du PAZ avant la création de la zone	
13.05.91	DCM approuvant le bilan de la concertation préalable avec le public	
21.10.91- 22.11.91	EP du PAZ	
31.03.92	DCM créant la ZAC et approuvant le PAZ, le programme des équipements publics et les modalités prévisionnelles de financement	
05.08.92	DUP	
23.11.94	DCM décidant la modification du PAZ et du programme des équipements publics	Objet : adaptations d'ordre technique, insertion d'un centre social et d'une chaufferie centrale dans le programme des équipements publics
16.01.95- 17.02.95	EP du PAZ	
23.03.95	DCM approuvant le PAZ et le programme des équipements publics	Modification I
25.06.97	AP prolongeant les effets de la DUP au 05.08.2002	
09.07.98	DCM décidant la modification du PAZ	
25.09.00- 25.10.00	EP du PAZ	
19.12.00	DCM approuvant le PAZ	Modification II
20.06.07	DCM approuvant la modification du PAZ	Modification III